

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°802 accordant! une permission de quinze jours à Mlles Vivi et Econonudés.

n°802

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 juillet 1948

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro  
31 juillet 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844

**Vu** la demande en date du 24 juillet 1948 de M Vivi et Dorita Economides ; Es Vu l'avis favorable du chef du bureau des Finances,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à M Vivi et Dorita Economides,. Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 9 août 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

**Le Gouverneur.P.-H., SIRIEX.**